

# KAR'@ NUIT'

LE TRANSPORT **À LA DEMANDE** DE NUIT

📍 LA POSSESSION 📍 LE PORT 📍 SAINT-PAUL  
📍 TROIS-BASSINS 📍 SAINT-LEU

**BOUGEZ** EN TOUTE SÉCURITÉ  
JUSQU'AU BOUT DE **LA NUIT !**



# KAR'La NUIT'

LE TRANSPORT **À LA DEMANDE** DE NUIT

## UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE L'OUEST.

Après une expérimentation réussie menée sur une période de 6 mois sur la commune de Saint-Paul, le service de transport nocturne à la demande Kar'La Nuit' **desservira tout le Territoire de l'Ouest** à partir du **31 octobre 2024 de 20h à 5h du matin**.

Kar'La Nuit' est le service de transport à la demande pour les travailleurs de nuit notamment les professionnels de l'hôtellerie-restauration, pour les familles et autres personnes qui souhaitent découvrir le Territoire de l'Ouest la nuit.

### **Nouveautés pour les voyageurs à partir du 31 octobre 2024 :**

- **Zones desservies élargies** : Kar'La Nuit' dessert désormais tous les arrêts de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.
- **Horaires étendus** : Le service fonctionne de 20h à 5h les vendredis et samedis, et, de 20h à 1h du dimanche au jeudi.
- **Réservation flexible** : La réservation est possible jusqu'à 1 heure avant le départ.
- **Plusieurs solutions de paiement, toutes simplifiées** : Au choix, possibilité de payer directement à bord du véhicule en CB uniquement (après réservation), sur l'application M-Ticket Kar'Ouest, sur la e-boutique du site internet **www.karouest.re** ou en agence Kar'Ouest.
- **Accès pour les jeunes** : Le service est accessible aux jeunes dès 16 ans.
- **Inscriptions simplifiées** : Désormais, l'inscription se fait instantanément et en un clic sur l'application MyMobi ou sur karouest.re.



# KAR'@ NUIT'

LE TRANSPORT **À LA DEMANDE** DE NUIT

**UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE L'OUEST.**

## Tarifs :

- 5 € par trajet.
- Trajets illimités :
  - 40 € par mois pour les non-abonnés Kar'Ouest.
  - 20 € par mois pour les abonnés aux lignes régulières Kar'Ouest.

Les abonnements sont éligibles à la prise en charge à 50 % par les employeurs pour les travailleurs de nuit.

## Accès et réservation :

Les utilisateurs s'inscrivent et réservent via l'application MyMobi ou le site karouest.re. Les titres de transport sont disponibles sur l'application M'Ticket, la e-boutique, en agence ou encore directement à bord en paiement par carte bancaire.

Ce service permet une **continuité de la mobilité nocturne dans l'Ouest**, que ce soit pour une sortie entre amis, un dîner romantique, ou les besoins des travailleurs de nuit.

Kar'La Nuit' offre ainsi **une alternative sécurisée** pour les trajets nocturnes.

